

Accueil de loisirs périscolaire

A.L.P.



Projet pédagogique année scolaire 2014 - 2015

CITATIONS

“L'éducation ne doit pas consister à préparer l'enfant à l'avenir ou à le modeler de certaines façons; elle doit être la vie même de l'enfant... c'est à partir du développement concret de l'enfant, de ses besoins et de ses élans, de ses sentiments et de ses pensées, que doit se former ce qu'il sera, grâce à l'aide intelligente du maître. Les éducateurs ne peuvent avoir d'autres prétentions. Fuyons comme la peste cette idée néfaste que tous les enfants doivent être jetés dans le même moule : chaque enfant est un être unique et le but ultime de toute éducation est de prendre l'enfant avec tous ses défauts, avec toutes ses imperfections, avec toutes ses possibilités, tel que la nature nous l'a fourni, et d'en tirer le mieux possible”

John LOCKE

« Nous autres, éducateurs, nous devons donner aux enfants le moyen d'explorer toutes sortes de possibilités en eux-mêmes et dans le milieu, organiser ce milieu de manière qu'à peu près tous les besoins des enfants y trouvent satisfaction, et de considérer que notre rôle est de veiller à ce que les besoins de l'enfant soient satisfaits, et non à ce qu'il devienne l'individu particulier que nous avons en tête »

WASHBURNE in Cousinet, L'Éducation Nouvelle

« Toute la valeur de l'éducation réside dans le respect de la volonté physique, intellectuelle et morale de l'enfant. Il n'y a de véritable éducation que si on laisse à l'enfant la direction de son propre effort... Le vrai éducateur est celui qui, parfois même contre ses propres idées et volontés, soutient l'enfant et le développement de ses énergies... »

Francisco FERRER

« Toute personne dans une situation d'autorité incontestée, libre de toute critique, court le danger de devenir un tyran ! »

Maria MONTESSORI

« L'enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement »

Célestin FREINET

A. PREAMBULE : contexte et rappels

- I. Introduction**
- II. Rappels**
 - a. La participation**
 - b. L'arbre à projets**

B. DEFINITION DES ORIENTATIONS : PEL et Objectifs

- I. Ancrage dans le PEL**
- II. Objectifs Généraux**
- III. Objectifs opérationnels**
 - a. Favoriser le développement de projets d'enfants**
 - b. Adopter une posture permettant à l'enfant d'exprimer et de faire valoir son ressenti**
 - c. Utiliser la méthode OHERIC afin d'inciter l'enfant à prendre le recul nécessaire pour former son jugement rationnellement.**
 - d. Mettre en place des espaces d'échange et de confrontation d'idée.**
 - e. Permettre une autogestion du temps de repas**
 - f. Laisser l'enfant « ne rien faire »**
 - g. Mettre en place des espaces épanouissants et réconfortants**
 - h. Développer des animations en lien avec l'agenda 21**

C. MOYENS

- I. Moyens fonctionnels**
 - a. Le temps d'accueil du matin**
 - b. Le temps du repas**
 - c. Le temps d'animation de la pause méridienne**
 - d. Le temps de goûter détente, 16h00/16h45**
 - e. Le temps de 16h45 à 18h30 en maternel**
 - f. Le temps de 16h45 à 18h30 en élémentaire**
 - 1. L'accueil informel**
 - 2. Les ateliers formalisés 16h45/17h30**
 - 3. Les études surveillées 16h45/17h45**
- II. Les locaux**
- III. Moyens humains**
- IV. Moyens financiers**

D. LES ACTIONS

E. RELATIONS au sein de l'ALP

- I. Entre enfants et membres de l'équipe d'animation**
- II. Entre équipe et famille**
- III. Entre membres de l'équipe**
- IV. Avec les différents acteurs de la vie scolaire**

F. BILAN ET EVALUATION DU PROJET

A. PREAMBULE : contexte et rappels

Le projet pédagogique n'est pas à percevoir comme un simple document administratif obligatoire et rébarbatif.

Il s'agit avant tout d'un outils de référence destiné tout autant à :

- *Cadrer et garantir une action de qualité.*
- *Se recentrer et même s'inspirer dans les moments de doute ou de perte de vitesse.*

Le lire et se l'approprier c'est s'assurer une action allant dans le sens du bien être de l'enfant.

I. Introduction.

Avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015, il est bien évident que des changements sont à envisager. Toutefois, ces changements n'auront d'impact que sur l'aspect fonctionnel du service tels que le déploiement des personnels ou les horaires d'ouverture. Que l'on parle d'ateliers formalisés, de temps informels, de TAP(temps d'activité périscolaires) ou autre, tout cela ne modifie en rien la dynamique spécifique du service des ALP. Il s'agit en effet d'un espace éducatif de loisirs et de socialisation.

Le texte suivant invite à une réflexion de fond sur la posture que l'on décide d'adopter dans le face à face pédagogique. **Bien au-delà de la lecture de ce document, il convient de garder cette réflexion en mémoire avant d'intervenir auprès des enfants.**

La contrainte ou la liberté ?

Sébastien Faure
Propos d'éducateur (1910)

J'en conviens : la pratique de la liberté implique une sorte d'apprentissage. La liberté présuppose un état de conscience assez développé ; cet état de conscience nécessite un certain savoir, une certaine connaissance des choses, de l'expérience, des points de comparaison ; et, l'enfant ne possédant pas ce savoir, n'étant pas parvenu à cet état de conscience, on estime que le régime de la liberté n'est pas fait pour lui et que la contrainte lui est nécessaire.

C'est aller un peu vite et je n'accepte pas cette conclusion qui n'a que l'apparence de l'exactitude. Veut-on dire que, manquant d'expérience et n'étant pas encore en possession d'un discernement suffisant, l'enfant fera parfois un usage regrettable ou périlleux, pour lui-même et pour autrui, de la liberté qui lui sera laissée ? Si c'est cela qu'on affirme, je suis prêt à le reconnaître. Mais en faut-il conclure qu'une atmosphère de liberté ne lui vaut rien et qu'il convient de ne laisser ses poumons s'emplier que de l'air de la contrainte ? Je ne le pense pas.

En matière d'éducation, le régime de la liberté comporte des risques et des inconvénients. C'est évident. Mais celui de la contrainte en entraîne de bien plus redoutables.

II. Rappels.

a. La participation.

Depuis 2011, la ville de Saint Jean de Védas défend une politique éducative structurée et transversale. De cette volonté est née une dynamique de parcours éducatif de l'enfant. De manière explicite et concrète, un PEL (projet éducatif local) a été rédigé afin de border l'intégralité de cette politique éducative.

De fait, comme tous les services municipaux en lien avec l'enfance, l'ALP s'inscrit dans ce dispositif et se veut un des outils participants à la mise en œuvre de ce parcours éducatif. L'analyse des possibles au sein du service est venue poser l'affirmation d'un « créneau d'éducation populaire ». L'identification de différents « savoirs, savoirs être et savoir-faire » a permis d'envisager certaines méthodes les plus appropriées. Se sont ainsi imposées la promotion de la participation des publics, le positionnement critique des acteurs et les dynamiques de groupes.

L'objectif global étant de mettre les enfants en position active face à leurs temps de loisirs, c'est à dire augmenter significativement la notion de participation.

Cette volonté affichée vient ainsi conforter l'engagement du service dans sa prise en compte de la *Convention Internationale de Droits de l'Enfant(CIDE)*, comme un outils de travail au quotidien. Dès lors il est légitime de se poser cette question :

Qu'est-ce que le droit à la participation?

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

La CIDE garantit le droit à la participation (art. 12, 13, 14, 15 et 17).

Ce que permet le droit à la participation :

Dans toute question ou procédure le concernant, l'enfant a le droit à :

- L'accès à une information appropriée: obtenir une information de sources diverses, utile et culturelle et respectueuse de son bien-être.
- La liberté d'opinion: exprimer librement son opinion et voir cette opinion prise en compte.
- La liberté d'expression: obtenir des informations et faire connaître des idées et des informations sans considération de frontières.
- La liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents.
- La liberté d'association: se réunir, adhérer à des associations ou en former.
- La protection de la vie privée: être protégé contre toute atteinte de sa vie privée, sa famille et son honneur.

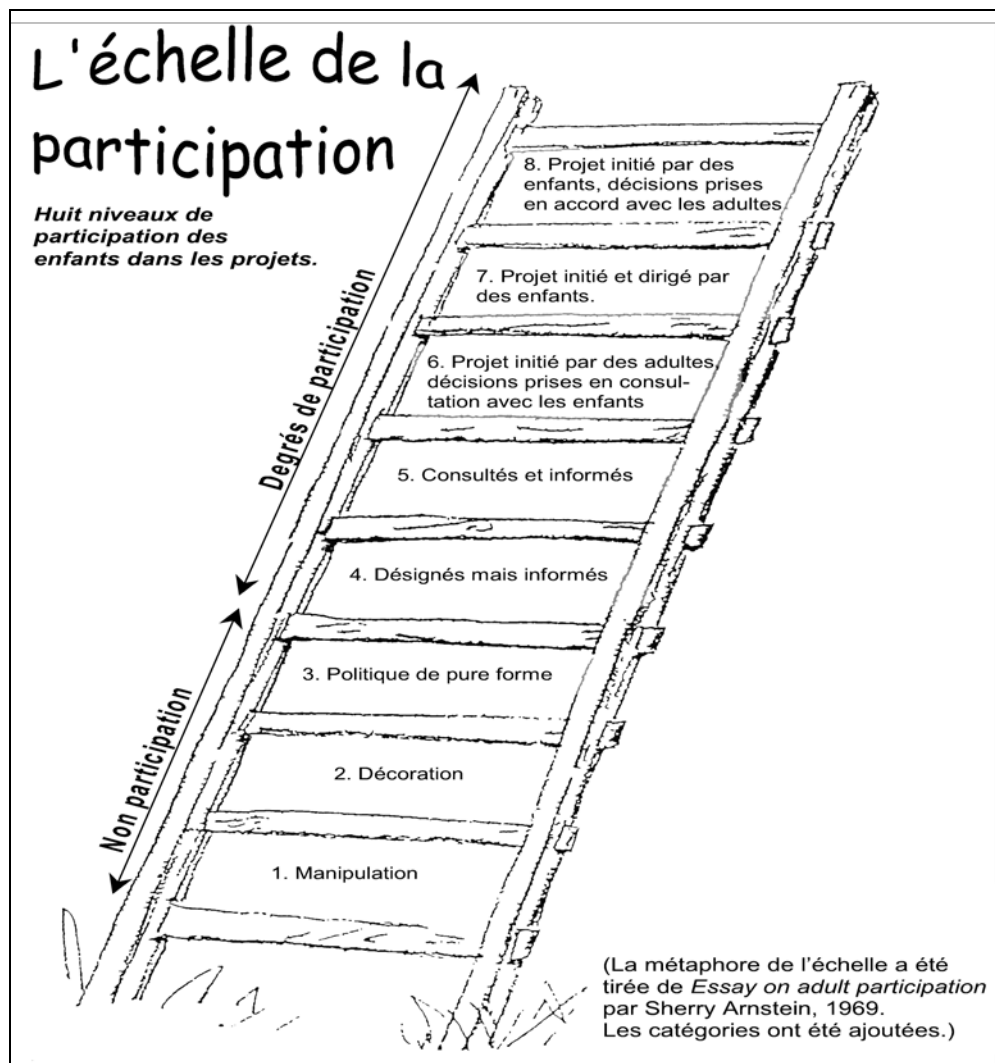
Pourtant : « Dans toutes les sociétés les enfants sont sans aucun doute ceux que l'on photographie le plus et que l'on écoute le moins. »

Roger Hart

Il convient alors de redéfinir la notion de participation, ce que nous entendons par-là est la place réelle que nous laissons à l'enfant dans nos pratiques. Roger HART, précédemment cité, met en avant un outil de qualité afin de nous évaluer mais aussi d'évoluer.

MONTER L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION

Un pays est démocratique dans la mesure où ses citoyens participent à la vie de la société, notamment au niveau communautaire. La confiance et les compétences nécessaires à la participation s'acquièrent progressivement par la pratique. C'est pourquoi les enfants devraient se voir offrir davantage d'occasions de coopérer... Malheureusement, bien que les enfants et les jeunes participent dans une certaine mesure à la vie de la société dans les diverses régions du monde, cette participation est souvent frivole et donne aux adultes l'occasion de les exploiter.



Par Roger HART

Le diagramme de l'échelle de participation est un élément de départ qui permet de réfléchir sur la participation des enfants aux divers projets. La métaphore de l'échelle est empruntée à un article consacré à la participation des adultes, à laquelle de nouvelles catégories ont été ajoutées.

1. LA MANIPULATION : cette notion décrit les situations où les enfants ne comprennent pas les problèmes qui se posent mais sont entraînés à participer à un projet par les adultes. On peut citer en exemple le cas d'enfants d'âge préscolaire qui portent des affiches politiques décrivant l'importance des politiques sociales pour les enfants.

2. LA DÉCORATION : cette notion s'applique aux occasions fréquentes où on donne aux enfants des T-shirts à l'occasion d'une manifestation en faveur d'une cause quelconque ; les enfants chantent et dansent mais n'ont qu'une idée très vague de ce qui se passe et ne participent pas à l'organisation de la manifestation. Les adultes ne prétendent pas que les enfants sont à l'origine du mouvement, ils les utilisent simplement pour soutenir leur cause de façon relativement indirecte.

3. LA POLITIQUE DE PURE FORME : cette notion décrit les situations où les enfants ont apparemment la parole, mais n'ont en fait pas vraiment pu choisir le sujet du débat ou le mode de communication et où ils n'ont qu'une possibilité limitée, lorsqu'elle existe, d'exprimer leurs opinions. Cette notion pourrait s'appliquer aux situations où des enfants intelligents et charmants sont sélectionnés par des adultes pour participer à un jury, sans avoir été au préalable suffisamment informés sur le thème du débat et sans avoir pu s'entretenir avec les autres enfants qu'ils sont censés représenter.

4. DÉSIGNÉS MAIS INFORMÉS : à ce niveau, les enfants comprennent les objectifs du projet auxquels ils participent. Ils savent qui décide de leur participation et pourquoi. Ils jouent un rôle véritable (et non pas décoratif). Ils se portent volontaires pour participer au projet, après explication de leur rôle. Les enfants qui ont été pages à New York lors du sommet mondial des enfants sont un exemple de ce type de participation.

5. CONSULTÉS ET INFORMÉS : le projet est conçu et dirigé par des adultes, mais les enfants en comprennent le processus et leurs opinions sont prises au sérieux.

6. PROJET INITIÉ PAR DES ADULTES, DÉCISIONS PRISES EN CONCERTATION AVEC DES ENFANTS : comme le titre l'indique, le projet est initié par des adultes, mais les décisions sont prises en consultation avec les jeunes. Bien que la plupart des projets communautaires soient destinés à être partagés par tous, ils devraient cependant, tout en s'adressant à l'ensemble de la population, accorder une attention particulière aux jeunes, aux personnes âgées et à ceux qui sont susceptibles d'être exclus en raison de leurs besoins particuliers ou d'un handicap.

7. PROJET INITIÉ ET DIRIGÉ PAR DES ENFANTS : nous avons tous des dizaines d'exemples où les enfants conçoivent et exécutent des projets complexes lors de leurs jeux. Il est cependant plus difficile de trouver des exemples de projets communautaires initiés par des enfants. Il semble que les adultes ne savent pas donner suite aux initiatives prises par des jeunes.

8. PROJET INITIÉ PAR DES ENFANTS, DÉCISIONS PRISES EN ACCORD AVEC LES ADULTES : les projets de ce genre, qui se situent tout en haut de l'échelle, sont malheureusement trop rares. À mon avis, c'est parce que les adultes ne sont pas intéressés et ne comprennent pas les intérêts particuliers des jeunes. Nous avons besoin de personnes qui comprennent les indicateurs subtils d'énergie et de compassion des adolescents.

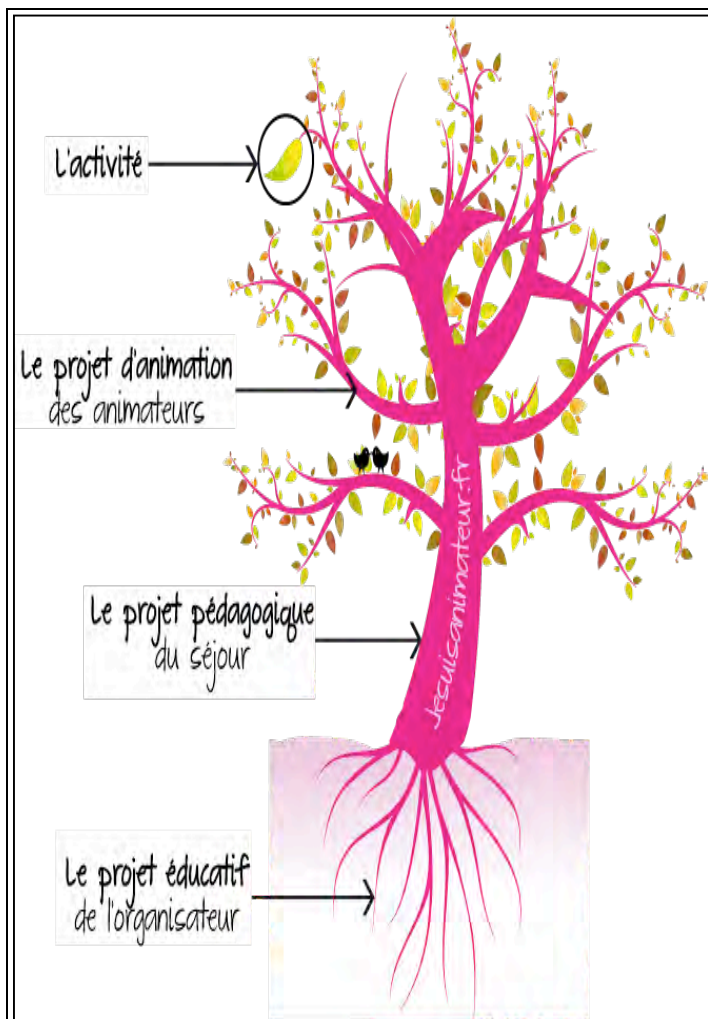
9. MOBILISATION SOCIALE : il n'est pas impossible que, pour certains grands projets de mobilisation, les enfants, bien qu'ils ne soient pas à l'origine du projet, en soient quand même bien informés, qu'ils se sentent réellement concernés par le problème et qu'ils aient même un point de vue critique sur la cause défendue. Certaines activités pourraient par conséquent se retrouver tout en haut de l'échelle de participation et être classées sous la rubrique « désignés mais informés ».

Article publié dans la revue les enfants d'abord, UNICEF, avril Juin 1992.

b. L'arbre à projets

La mise en œuvre d'une animation de qualité s'inscrit dans une logique spécifique communément appelée « la méthodologie de projet ». Ainsi l'activité proposée n'émane pas uniquement de l'individu ou de la seule situation mais d'une réflexion conduite au travers de différents projets. De plus elle répond à une formalisation et des critères précis.

L'encart ci-dessous en propose une représentation concrète :



Rien de tel qu'un arbre pour représenter les différents niveaux de projets en accueil collectif de mineurs.

Le projet éducatif (représenté par les racines) est rédigé par l'organisateur. Il définit ses valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Exemple d'intention éducative : favoriser chez l'enfant l'apprentissage de l'autonomie

Le projet pédagogique (représenté par le tronc) est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Exemple d'objectif pédagogique : apprendre aux enfants à gérer leur espace de vie (la chambre)

Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en **un ensemble d'activités autour d'un thème central**. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge s'il y en a plusieurs.

Le projet d'activité (**représenté par la feuille**) est élaboré par un ou plusieurs animateurs. **À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une activité. Il ne dure que le temps de l'activité.**

B. DEFINITION DES ORIENTATIONS : PEL et Objectifs

I. Ancrage dans le PEL.

Bien que l'ALP soit multi sites, l'équipe pédagogique de s'accorde à assurer sur chaque groupe scolaire, une cohérence tant sur le fonctionnement que sur les objectifs pédagogiques.

Avec la mise en œuvre du Projet Educatif Local (PEL), le service ALP ainsi que celui de l'ALSH ont travaillé de manière plus poussée leur coopération afin de mettre en œuvre la politique enfance de la municipalité, notamment en recherchant la continuité éducative entre les temps scolaires, péri scolaires et extra scolaires, comme énoncé dans **l'ambition n°4 de l'arbre des objectifs du PEL.**

Toutes les ambitions et objectifs défendus dans le PEL ne peuvent être investis en même temps. Ainsi le travail mené en amont au sein des deux services a permis de définir les ambitions et objectifs qui seront développés au cours des années 2013/2017.

- **Ambition N°1** : organiser un « parcours éducatif » axé sur l'acquisition de savoirs, savoirs être et savoir-faire.
 - **Objectif 1** : faciliter la projection par l'expérimentation.
 - **Objectif 2** : favoriser l'implication dans le vivre ensemble par les dynamiques groupales.

- **Ambition N°2** : multiplier les espaces de positionnement critique pour les publics.
 - **Objectif 1** : développer la confrontation d'idées par les supports d'éducation populaire.
 - **Objectif 2** : permettre le décryptage du monde environnant par une démarche culturelle.
 - **Objectif 3** : favoriser l'éco citoyenneté dans un esprit participatif.

- **Ambition N°3** : encourager l'accès du plus grand nombre aux pratiques éducatives, physiques, culturelles et sportives.
 - **Objectif 1** : aménager des « espaces éducatifs » pour les activités de loisirs.
 - **Objectif 2** : développer une palette d'activités culturelles axées sur l'acquisition de savoirs particuliers.

Bien entendu, même si ces engagements sont partagés par les services et incontournables pour les équipes pédagogiques, leur appropriation sera propre à chaque service.

Ainsi les programmes d'animation, les thèmes abordés et le face à face pédagogique se voudront spécifiques à chaque structure pour peu que le travail sur un tronc commun soit respecté. Dans cette dynamique le service ALP de la commune se verra mettre en œuvre la politique éducative de la ville au travers d'une démarche qui lui sera propre et qui tendra vers les objectifs déclinés ci-dessus.

Dans ce contexte, l'action éducative de l'ALP s'attache à défendre deux conceptions engagées de l'enfance. L'attente prioritaire de posture face à l'enfant et la réflexion sur les actions menées devront toujours être éclairées par ces conceptions.

En premier lieu, les agents s'attacheront à **appréhender l'enfant comme un individu à part entière, capable de formuler ses propres choix**. D'où l'idée d'aménagement d'espaces permettant à l'enfant de participer à un atelier, mais également de mettre en place ses propres actions, sur des ateliers plus spontanés et par des outils de remontées des attentes en vue de leur intégration dans la grille d'animation. De plus il est fondamental que l'enfant prenne conscience par ces dispositifs, que la gestion de la vie quotidienne est elle aussi concernée. L'idée est, par ce biais, que chaque enfant puisse évoluer de façon individuelle au sein de l'ALP sans se sentir contraint par les modalités organisationnelles.

D'autre part, il sera aussi primordial de **replacer l'enfant à sa juste place: au centre de l'action**. Le but ici est de cesser de considérer l'enfant comme le réceptacle de nos actions ou de nos projections. Il doit être le point de départ de la réflexion et non sa finalité.

II. Objectifs généraux

L'objectif général est un énoncé d'intentions pédagogiques décrivant en terme de capacités de l'apprenant l'un des résultats escomptés d'une séquence d'apprentissage. Il découle directement des intentions éducatives. Ainsi dans le présent projet, ils seront la répercussion directe de ce qui est énoncé dans le PEL.

- Permettre à l'enfant de « Monter l'échelle de la participation.»
- Amener l'enfant à analyser et comprendre une situation par lui-même.
- Favoriser l'acquisition de savoirs, savoirs être et savoirs faire dans une logique de découverte et/ou de pédagogie active.
- Faire vivre des temps collectifs où échange, partage, collaboration et positionnement respectent l'individu.
- Expérimenter l'agenda 21 au sein de l'ALP.

III. Objectifs opérationnels

L'objectif opérationnel ou spécifique est issu de la démultiplication d'un objectif général en autant d'énoncés rendus nécessaires pour que 4 exigences opérationnelles soient satisfaites :

- décrire de façon très claire le contenu de l'intention pédagogique
- décrire une activité de l'apprenant identifiable par un comportement observable
- mentionner les conditions dans lesquelles le comportement souhaité doit se manifester
- indiquer à quel niveau doit se situer l'activité terminale de l'apprenant et quels critères serviront à évaluer le résultat

Les conditions de réalisation d'un objectif opérationnel sont les circonstances dans lesquels le comportement va se manifester. Elles peuvent inclure le temps, le matériel, les supports, la guidance, ... Elles font référence à l'exécution des tâches.

Les critères de réussite d'un objectif opérationnel indiquent ce que l'on exige exactement. Ils définissent les performances minimales exigées.

a. Favoriser le développement de projets d'enfants

Si animer c'est « donner vie à », quand est-il de nos pratiques ? Trop souvent la démarche de l'animateur est de construire ses ateliers en étant détaché de l'enfant. De fait, la situation la plus courante est la proposition d'une liste d'ateliers possible et des enfants qui choisissent... Ce fonctionnement regrettable par son aspect consumériste est surtout un simulacre de choix. Tout au plus un niveau 3 de l'échelle de Hart. L'animateur devra donc s'employer à construire ses séquences d'animation en lien avec l'enfant. Des temps et des outils de prise d'information, de concertation, d'adaptation et de réajustement seront donc à construire en priorité. Ici aussi l'échelle de Hart s'avèrera être un puissant outils d'évolution et d'évaluation. A terme, animateurs et enfants devront débattre ensemble de la faisabilité et du bien fondé des séquences d'animation afin de conjuguer de manière consensuelle intérêts, besoins, envie des enfants avec la dynamique de sensibilisation et de découverte inhérente à l'animation.

b. Adopter une posture permettant à l'enfant d'exprimer et de faire valoir son ressenti

Il s'agit ici de rompre avec la dynamique de l'adulte tout puissant face à l'enfant. Le personnel de l'ALP aura donc pour mission d'accompagner l'enfant vers une adaptation à ce mode relationnel. Pour ce faire, il ne faudra pas se contenter d'attendre que l'enfant s'exprime, mais de le guider et de le solliciter dans ce sens. La création de temps de paroles, de boîtes à idées, de murs d'expression ou autres seront autant d'outils à construire. A terme, l'atteinte de cet objectif se traduira par des enfants sollicitant eux-mêmes des temps d'expression et même se dédouanant de formes contraintes vers une libre expression. Ici l'échelle de Hart présentée en première partie s'avèrera un outil de progression tout autant qu'un moyen d'évaluation de la prise en compte de l'enfant par l'adulte.

c. Utiliser la méthode OHERIC afin d'inciter l'enfant à prendre le recul nécessaire pour former son jugement rationnellement.

La démarche de l'animateur sera de mettre en place des ateliers favorisant l'expérimentation, le tâtonnement et la réflexion. Le but étant d'accompagner les enfants à trouver des réponses ou des solutions par eux-mêmes. Mettre en œuvre la méthode OHERIC permettra à la fois de faire évoluer les enfants et d'évaluer l'action. En effet l'analyse de l'évolution des phases de formulation d'hypothèses et d'interprétation des résultats sera un indicateur clé d'atteinte de l'objectif.

La démarche O.H.E.R.I.C est un processus expérimental dont Claude Bernard est le principal initiateur à la fin du XIXème siècle. Elle a ensuite été « caricaturée » sous le sigle dont les initiales sont explicitées ci-dessous. L'utilisation du terme « sigle » lui donne ici moins de valeur. En effet, certains ne la considèrent pas comme « scientifique » car ce n'est pas celle employée par les chercheurs dans leur laboratoire. Celle-ci se scinde en 6 grandes parties et permet aux utilisateurs de réfléchir de manière structurée sur la recherche d'une explication à leur observation initiale. Chacune d'elles a un rôle et une utilité bien spécifique tout en suivant un certain « rituel ».

O bservation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser une situation problème ▪ Poser des questions
H ypothèse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formuler une hypothèse : rechercher des relations possibles entre deux grandeurs physiques, formuler le but d'une expérience
E xpérience	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer une expérience ▪ Réaliser une expérience
R ésultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constater des faits ▪ Communiquer les résultats d'une expérience (texte, tableau, graphique, schéma ...)
I nterprétation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire, traduire, interpréter des données (d'un texte, d'un tableau, d'un graphique, d'un schéma...)
C onclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tirer une conclusion (une définition, une règle, une convention, une représentation...) ▪ Modéliser

Que devrait permettre une démarche expérimentale à l'enfant?

- Tout d'abord, avoir envie de répondre à une question qui ait du sens, qui l'intéresse, l'interpelle. Ce sens peut être donné par un événement ou un élément proche de la réalité de l'apprenant, comme par une anecdote lue ou entendue ou une référence à l'histoire des sciences, etc.
- Formuler des hypothèses –c'est-à-dire passer d'une question à une recherche d'explication plausible, ou imaginer des possibles- qui pourraient répondre à cette question.
- Trouver les moyens -poser le problème, définir les outils, etc.- de répondre à cette question et les mettre en oeuvre.
- Chercher à travers des expériences -c'est-à-dire en se confrontant avec la réalité- des arguments qui vérifient ou invalident ces hypothèses.
- Oser se tromper, recommencer, modifier ses hypothèses et rebondir sur d'autres questions.
- Si l'on privilégie l'«esprit scientifique», on cherche à mettre les enfants en situation de jeunes chercheurs, à savoir le tâtonnement, le doute, les impasses, la multiplicité des hypothèses, le recommencement... et l'incertitude quant au résultat! C'est très formateur pour la pensée.
- L'«**expérimentation objet**», l'enfant est ici invité à tester, à contester, à argumenter. Les expériences visent dans ce cas à débattre des formes de raisonnement employées, à comparer des procédures, à s'assurer de la validité des conclusions;
- L'«**expérimentation outil**», l'enfant est ici invité à démontrer, conceptualiser, modéliser. Les expériences visent plutôt à introduire des savoirs opératoires par une pratique de la résolution de problèmes.

d. Mettre en place des espaces d'échange et de confrontation d'idée

Il s'agira d'adopter une posture menant les enfants à débattre, à ne pas laisser les préjugés guider leurs choix ou leurs pensées et à susciter la réflexion sur les sujets abordés. Dans cette dynamique, les notions de droit et devoirs, ainsi que de respect d'autrui seront systématiquement encouragées. L'évaluation de l'action portera sur la capacité des enfants à se poser dans une discussion, à faire valoir leurs arguments et à faire évoluer leur point de vue.

e. Permettre une autogestion du temps de repas

Part considérable de la pause méridienne, le temps du repas est une pause dans la journée. Il permet à l'enfant d'opérer un débrayage. Pour autant il s'agit pleinement d'un temps éducatif : acquisition progressive d'autonomie et sensibilisation à l'équilibre alimentaire en sont les points d'orgue. L'équipe s'attachera donc à mettre en place des situations permettant l'acquisition de ces savoirs spécifiques. Ainsi, le mode de service doit être conforté dans une dynamique amenant progressivement l'enfant à faire part lui-même aussi bien en élémentaire qu'en maternel. Mise de table, remplissage des carafes, service et débarrassage devront donc être réalisés par l'enfant. Dans cette dynamique un fonctionnement sur le mode self sera mis en place systématiquement en élémentaire. Concernant les maternels, cette mise en place s'appréhende de manière plus progressive. Ainsi, en début d'année les enfants de petite section pourront être regroupés à une même table afin de le les accompagner plus spécifiquement. ***Toutefois, tous les personnels intervenants sont en capacité d'accompagner ces enfants et cette période d'adaptation ne saurait se poursuivre après le premier trimestre. De plus, accompagner l'enfant consiste à ne pas faire à sa place mais bien à l'inciter à essayer de faire malgré le temps que cela demande et les incidents possibles.***

L'évaluation de ce temps sera éminemment factuelle et visuelle. L'observation directe de l'enfant permettra d'apprécier les degrés de liberté qu'il acquiert au fur et à mesure de la pratique. Ainsi, l'équipe sera en mesure de proposer à l'enfant des degrés de liberté de plus en plus importants en fonction des acquis. L'enfant est en capacité de se servir tout seul de l'eau, le plat ; l'enfant est en capacité de participer au débarrassage, l'enfant est en capacité d'utiliser correctement les couverts ; l'enfant est en capacité de se déplacer de manière autonome dans le réfectoire sont autant de critères d'évaluation que l'équipe appréciera régulièrement.

Concernant l'équilibre alimentaire, la sensibilisation passera par des échanges verbaux avec les enfants au moment du service, lorsque le personnel des écoles vielle au bon déroulement de ce temps. De manière plus poussée, si besoin, il peut être abordé au cours du repas lui-même, le personnel des écoles se mettant alors en position de discussion accompagnante, c'est à dire réconfortante et pédagogique. Sur les temps d'animation, les animateurs peuvent aussi aborder ce thème de manière plus élargie et éducative sans entrer dans la culpabilisation de telles ou telles pratiques, mais sous l'angle de l'information et de la mise en réflexion afin que l'enfant se fasse sa propre opinion sur son comportement alimentaire.

f. Laisser l'enfant « ne rien faire »

Selon Etty BUZYN, psychotérapeute, « les moments de passivité sont les seuls instants au cours desquels l'enfant peut se dégager de l'emprise de l'adulte. C'est une pause privilégiée, un espace de liberté dans lequel le petit se retire quand la réalité devient trop pesante. Cette attitude passive lui apporte de grandes richesses. Il développe son imaginaire : une force dans la vie. Or, c'est grâce à l'imaginaire que nous pouvons nous adapter, innover, créer, inventer face à une situation inconnue. Il construit sa personnalité car il écoute sa petite voie intérieure. Il apprend à faire silence et à s'écouter. Il réfléchit sur les événements positifs et négatifs qui lui sont arrivés et fait le bilan. Il apprend ainsi à se remettre en question. Il se rassure car il s'invente un monde à lui. C'est cet univers qui lui appartient et qui lui sert de refuge en cas de déstabilisation. Il se repose et se détend. Cela peut sembler évident, cependant dans des emplois du temps souvent surchargés, les enfants n'ont pas toujours le loisir de faire le vide en dehors des heures de sommeil. Or, cela est nécessaire pour recharger les batteries physiques mais aussi mentales. Le cerveau a besoin de repos pour être efficace. Pour finir on peut avancer que l'être humain qui ne prend pas le temps de penser a du mal à faire des projets. Il n'espère pas grand-chose du futur. Pour penser, il faut du temps. Du temps libre, vraiment libre. »

D'autre part, comme l'a exprimé Jean-Jacques Rousseau « La plus utile règle de toute l'éducation ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre ».

Le rôle de l'animateur commence donc ici par une réflexion sur lui-même afin d'évoluer dans ses pratiques. Effectivement, si l'enfant ne veut rien faire cela ne renvoie pas à de la paresse ou à un manque d'intérêt pour les propositions, ni même une forme de désintérêt pour la participation à la vie collective. Comme cela est expliqué au paravent il s'agit d'un besoin vital pour le bon développement de l'enfant. **L'équipe devra donc sur chaque temps d'ouverture de l'ALP mettre en place des espaces cohérents avec cette volonté.**

L'évaluation dans ce domaine s'avèrera complexe, car la plupart des indicateurs sont d'ordre subjectif. Cependant l'atteinte de cet objectif se traduira par l'importance que l'on accorde à cette « non-activité » lors des réunions de préparation, de bilan, des temps d'échange avec l'enfant, de la posture adoptée par les animateurs ainsi qu'au travers du degré de liberté consenti.

g. Mettre en place des espaces épanouissants et réconfortants

Ici, toute la dimension de la sécurité affective et physique doit s'exprimer. Un enfant ne peut vivre des temps collectifs épanouissants qu'à condition de s'y sentir à l'aise. Ainsi la mise en place des différents espaces avec les enfants, la composition des temps d'animation avec eux et tout ce qui va permettre à l'enfant de sentir pris en compte (comme vu précédemment), sont autant de vecteurs d'un cadre sécurisant. Pour autant, ceci ne vaut que si les agents adoptent aussi une posture en phase avec ces mises en place. Ainsi, il est attendu un face à face pédagogique qui soit réellement pédagogique. Pour cette raison, aucune action de l'adulte ne doit être guidée par l'émotion. La prise de recul face à la situation immédiate permettra d'apporter une réponse adaptée et éducative afin de gérer professionnellement les échanges enfant/adultes et enfants/enfants. L'évaluation doit être faite à deux niveaux distinct. Tout d'abord au niveau du groupe par sondage direct au cours de temps formels et informels de concertation où l'adulte pourra sonder directement le ressenti. Concernant le face-à-face pédagogique, chaque adulte sera l'évaluateur de ses collègues, avec des retours prévus lors de débriefings, donnant ainsi tout son sens au travail en équipe.

h. Développer des animations en lien avec l'Agenda 21

Un Agenda 21 a été défini au niveau municipal. Sa mise en œuvre se veut générale sur les services du pôle. La démarche permet de croiser l'action dans les différents champs d'intervention du PEL avec les enjeux du développement durable. L'Agenda 21 est un outil participatif pour la mise en place de politiques publiques durables à l'échelle d'un territoire. Son succès est à mettre en lien avec cinq éléments déterminants : stratégie d'amélioration continue, participation des acteurs, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée.

Différents champs ont ainsi été définis : déchets, énergie, ressources, cadre de vie, alimentation, solidarité, formation.

Au sein de l'ALP, le dispositif conduit à :

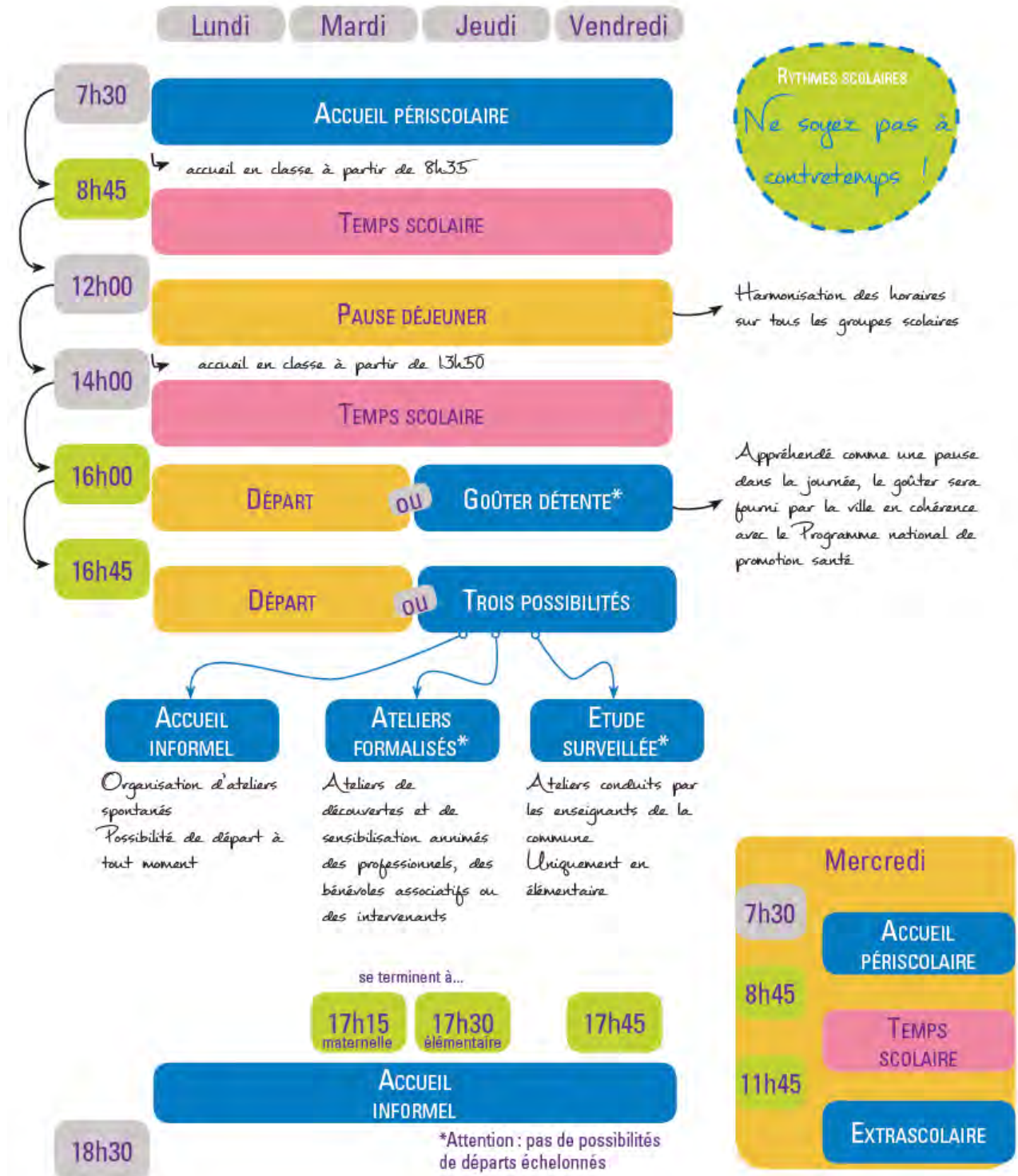
- développer des animations nature et environnementales.
- Mettre en place des démarches de réduction des déchets et des consommations d'énergie
- consolider les actions environnementales ou de santé : jardins partagés, car à pattes, SERD, projet « gagnant gagnant ».
- responsabiliser les acteurs et les publics par l'idée d'expérimentation et d'évaluation
- faire évoluer les actions locales sur un modèle « éco responsables »

L'évaluation sera ici assez aisée, car en lien directe avec l'adhésion des équipes. Ainsi le nombre de projets d'animation en lien avec la démarche et le nombre d'agents s'y inscrivant seront les indicateurs clés de l'atteinte de l'objectif.

C. MOYENS

I. Moyens fonctionnels

L'année scolaire 2014/2015 marquera l'entrée de la Ville dans le nouveau dispositif national de la réforme des rythmes scolaires. Le diagramme ci-dessous reprend le rythme hebdomadaire scolaire, périscolaire et extra scolaire des enfants :



a. Le temps d'accueil du matin

Ce temps est assuré par des équipes mixtes animateurs qualifiés / personnel des école et ASEM, dans les locaux dédiés où les équipes accueillent les enfants et les parents.

Les équipes d'animation tendent à respecter le rythme de chaque enfant et à instaurer une ambiance conviviale et détendue. Dans cette optique la posture du personnel présent est prépondérante à la réalisation de cet objectif d'accueil.

Plusieurs espaces aménagés (coins activités manuelles, jeux de société, bibliothèque, jeux construction, dessins, jeux extérieurs) sont proposés aux enfants. Ces espaces se situent dans les locaux de l'école.

Des activités libres sont proposées car les arrivées des enfants sont échelonnées. Pour autant, il ne s'agit pas de simplement surveiller les entrées. Les équipes d'animation devront proposer des temps de loisirs et d'activité en corrélation avec les objectifs du projet pédagogique.

b. Le temps du repas

Il y a par ALP, deux réfectoires, un pour la maternelle et un pour l'élémentaire. Ils sont séparés et isolés l'un de l'autre. Dans le but de créer un moment convivial et d'assurer un suivi individuel, plusieurs mesures sont prises.

En élémentaire, le double service est instauré afin de diminuer les effectifs présents dans les cantines améliorant ainsi les conditions environnementales du repas. De plus un faible nombre d'enfants dans les locaux permet une meilleure approche pédagogique basée sur l'échange, la compréhension et la responsabilisation. Seul les agents des écoles seront présents dans le réfectoire. En effet l'accompagnement ainsi que la formation de ce personnel ces dernières années nous à permis de les sensibiliser à une autre implication dans le temps de l'enfant. Ainsi la mission de ce personnel ne s'envisage plus seulement autour de l'intendance alimentaire du repas. Son rôle sera aussi de garantir un calme relatif et faire du repas un moment agréable d'échange et de détente, contribuant ainsi à faire du repas un temps éducatif.

Les enfants de maternelle sont amenés vers l'autonomie avec le contrôle de l'équipe d'animation en participant activement à la gestion de ce temps de repas.

Les enfants sont libres de se placer où ils veulent. D'autre part les animateurs se placent de façon stratégique afin d'assurer une bonne couverture du réfectoire. Ils invitent les enfants à goûter sans les forcer. L'équipe d'animation est également tenue de respecter les différents régimes alimentaires des enfants.

Les enfants participent au déroulement du repas :

- présentation du menu
- remplissage des carafe si besoin
- service
- débarrassage de la table
- ramassage du pain
- gestion du bruit
- éventuellement dressage des tables (au deuxième service)

c. Le temps d'animation de la pause méridienne

La mise en place de deux services en primaire amène une situation particulière dans le déroulement des ateliers proposés aux enfants. Ainsi l'équipe d'animation doit prévoir et gérer plusieurs temps d'animation. Tout d'abord les enfants mangeant au deuxième service se verront proposés des activités pendant le temps du premier service puis après, leur propre temps de repas. Quand aux enfants du premier service, ils se verront proposés un temps d'animation après leur temps de repas. Il conviendra donc d'établir des roulements.

En maternel, les activités auront lieu après le repas pour les enfants n'ayant pas un besoin spécifique de faire la sieste. De plus afin de respecter les consignes de la PMI et le bien être des enfants en maternel, un temps calme sera systématiquement proposé aux enfants ne faisant pas la sieste directement après le repas. Ce temps permettra aux enfants d'exprimer directement ou indirectement leur besoin de repos. Il conviendra à l'équipe d'animation d'apprécier ce besoin et d'aménager des espaces permettant la poursuite de ce repos pour les enfants le nécessitant. Pour les enfants ne nécessitant pas de repos supplémentaire, comme en élémentaire, un temps d'atelier sera envisagé.

Tous les temps d'activités proposés se doivent de répondre au cadre fixé par le projet pédagogique et donc :

- Afin que les enfants s'approprient les règles de la vie en collectivité et ainsi mieux les respecter, elles sont débattues en début d'année avec les enfants, puis revues en cours d'année si cela semble nécessaire.
- Pour responsabiliser et favoriser l'autonomie, l'équipe d'animation sollicitera l'aide des enfants pour la mise en place et le rangement de toute activité.
- L'équipe d'animation s'appliquera à respecter la créativité et l'imaginaire dans toutes les activités proposées. Pour bien différencier le temps de l'ALP de celui de l'école, les animateurs doivent privilégier l'aspect ludique, de découverte et une certaine liberté dans les consignes des activités manuelles notamment.
- Il est à noter que L'ALP intervient entre deux temps scolaires, que les enfants ont une journée chargée, par conséquent, nous laissons le choix à chacun de ne pas participer aux activités proposées et de pouvoir ainsi jouer librement dans la cour de récréation.
- Enfin les activités quelles soient physiques, artistiques, manuelles, doivent toujours encourager la confiance en soi, tenir compte des règles, respecter chacun de nous adultes ou enfants, favoriser l'entraide et l'esprit d'équipe. De fait les jeux devront être basés sur la coopération et non l'exclusion de chacun des participants.

d. Le temps de goûter détente, 16h00/16h45

Ce temps sera entièrement dédié à l'enfant. Il faut noter qu'il s'agira du seul moment de la journée où l'enfant ne sera pas entièrement soumis à la dynamique des temps contraints. De fait, la posture de l'adulte sera à travailler en ce sens. Il s'agira d'accompagner progressivement l'enfant dans la construction de ce temps et non de lui imposer un schéma réfléchi par l'adulte, qui ne serait donc pas le sien. La mise en œuvre de ce temps demandera donc aux équipes pédagogiques d'adopter une posture basée essentiellement sur la concertation. Au cours de l'année la progression sur l'échelle de Hart devra être concrètement progressive.

e. Le temps de 16h45 à 18h30 en maternel

Sur la majorité de l'année, il s'agira d'un temps informel durant lequel les parents peuvent venir chercher leur enfant librement. L'idée est donc de favoriser le plus possible le raccourcissement de la journée scolaire et du temps passé en collectivité, comme le demande la réforme des rythmes scolaires. Les consignes sont similaires à celles du temps d'accueil du matin tout en apportant une vigilance particulière à l'accueil des parents notamment dans le compte rendu de la journée de leur enfant. Toutefois de manière aléatoire, des ateliers formels seront proposés aux enfant de maternel, en fonction des projets élaborés par l'équipe d'animation.

f. Le temps de 16h45 à 18h30 en élémentaire

Trois possibilités sont possibles, à savoir l'enfant pourra aller en accueil informel, en ateliers formalisé ou en étude surveillée. Toutefois l'enfant ne pourra pratiquer que 2 ateliers formalisés, ou 1atelier et 1 étude ou enfin 2 études par semaine. Il s'agit ici de ne pas tomber dans l'activisme néfaste au bon développement de l'enfant, tout en proposant des apports éducatifs et ludiques.

1. L'accueil informel

Il s'agit d'un temps similaire à celui décrit pour les maternel. Il n'interdit pas la mise en place d'activités spontanées, mais elles devront avant tout respecter le fait qu'à chaque instant l'enfant peut être amené à quitter l'ALP. De plus, dès 17h30 (fin des ateliers formalisés) ou 17h45 (fin de l'étude surveillée), les enfants auront la possibilité de quitter l'ALP ou d'intégrer l'accueil informel en vue d'une sortie échelonnée.

2. Les ateliers formalisés 16h45/17h30

Cette option est l'une des principales évolutions liées au nouveau schéma horaire. La Ville prévoit la conduite de trois projets à l'année : « sport/santé », « arts mixtes et cultures croisés » et « développement durable/activités ludiques ». Ils feraient à la fois intervenir des animateurs professionnels ou volontaires, des acteurs associatifs (en doublon avec des animateurs) ou des intervenants (également en doublon). Ces acteurs opèreraient une rotation entre les différentes écoles, de façon à ce que chaque soir, au maximum trois ateliers soient proposés sur les 3 écoles élémentaires. La posture est plutôt à la découverte, à la sensibilisation plutôt qu'à l'apprentissage. Le contenu pédagogique variera toutefois en fonction des moments malgré un accord de principe autour de valeurs communes.

Bien que des intervenants extérieurs divers soient envisagés sur ces ateliers, l'équipe d'animation reste référent et assurera le déroulement dans le respect du PEL et du projet pédagogique. Ainsi les postures attendues sont les suivantes :

- Respect du projet pédagogique
- Comme pour tous les temps de l'ALP, la participation de l'enfant doit être favorisée, donc pas de séance type et répétitive
- Axe de découverte
- Stratégie éducative et ludique
- Implication des enfants afin de développer des comportement consommateurs
- Pas de dynamique de performance

De façon à adapter les propositions aux besoins fondamentaux de chaque enfant et à éviter toute tentation « d'activisme », le nouveau règlement des temps périscolaires prévoit qu'un enfant ne puisse participer à plus de deux ateliers formalisés.

3. Les études surveillées 16h45/17h45

Il s'agit d'un temps conduit par les enseignants, au cours duquel les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs. Comme pour les ateliers formalisés, les enfants ne pourront pas participer à plus de deux études surveillées par semaine.

II. Les locaux

Les locaux sont situés dans les écoles. La plupart d'entre eux sont utilisés par l'école et l'ALAE.

Locaux à disposition de l'ALAE :

Locaux	Louise Michel	Escholiers maternelle	Escholiers primaire	René Cassin
Salle polyvalente	oui	oui	oui	oui
Hall d'entrée	oui		oui	oui
Salle de classe	oui		oui	oui
Dortoir	oui	oui		oui
Sanitaires	oui	oui	oui	oui
ALSH				oui (le soir)
Salle informatique	oui			oui
Bibliothèque	oui	oui		oui
Réfectoire	oui	oui	oui	oui
Gymnase				oui
Terrain de sport	oui	oui	oui	oui

III. Moyens humains

Sont prévus 1 animateur pour 14 enfants dans le cadre de l'ALP pour les plus de 6 ans et 1 animateur pour 10 pour les moins de 6 ans. L'équipe globale de l'ALP est hétérogène et regroupe plusieurs corps de métiers :

- Un directeur, coordonnateur des ALAE, titulaire du BAFD et BPJEPS LTP.
- Une équipe d'animateurs, pour les primaires, titulaires du BAFA (ou autre diplôme équivalent), nombre en fonction des effectifs propre à chaque structure.
- Le personnel des écoles.
- Une équipe d'animateurs, pour les maternelles, titulaires du BAFA (ou autre diplôme équivalent), dont au moins un avec la spécialisation petite enfance(ou d'un CAP petite enfance) nombre en fonction des effectifs propres à chaque structure.
- Dans chacune des équipes un animateur référent est identifié afin de faire le lien avec le directeur et de l'assister dans le suivi de l'action menée auprès de l'enfance.
- Une équipe d'ASEM titulaire du CAP petite enfance.

IV. Moyens financiers

Le service de l'ALP bénéficie d'un budget qui lui est alloué par la municipalité après un arbitrage. Ce budget est divisé en deux enveloppes spécifiques, l'une permettant de financer de gros investissements et l'autre permettant de financer l'aspect fonctionnel du service. Ce budget est réexaminé chaque année. Il permet de financer le matériel prévu pour les différents projets et ateliers envisagés par les équipes pédagogiques au cours de l'année.

D. LES ACTIONS

Quelque soit la nature de l'animation, chacun des ateliers proposés devra s'inclure dans une dynamique d'éducation populaire. L'animateur aura alors à proposer et impulser des actions éducatives de loisirs. Il doit se placer dans une démarche d'encouragement, d'accompagnement et valorisation de l'enfant. Il prend en compte les rythmes et les besoins de l'enfant pour la mise en place d'ateliers libres et d'activités dans les divers domaines.

Jeux collectifs et jeux sportifs : dans ces activités, les animateurs favoriseront l'esprit de groupe, l'esprit de jeu, l'esprit d'équipe (coopération, compétition), le respect des règles et l'épanouissement personnel. Ainsi les enfants pourront jouer, découvrir, prendre du plaisir, se dépenser et travailler la motricité.

Activités manuelles et artistiques : le rôle des animateurs sera de mettre en avant le plaisir, les sens, le faire et le défaire, la création individuelle ou collective, la découverte de matériaux, de techniques et d'inciter les enfants à l'expérimentation.

Activités culturelles et d'expressions : ici seront favorisés l'imagination, l'expression, la découverte et l'épanouissement personnel, la mise en scène, l'expérimentation, les jeux de rôle, l'improvisation, l'écriture et la lecture. Les enfants pourront alors jouer, bouger, écouter, regarder, expérimenter, chanter, danser, se déguiser.

Activités scientifiques et techniques : les ateliers seront menés de telle sorte que l'enfant et le groupe puissent s'amuser, découvrir, observer, comprendre, expliquer, expérimenter, inventer, construire.

L'organisation de grands jeux

Des grands jeux collectifs sont organisés, ils sont basés sur la coopération (fiches à disposition des équipes d'animation).

Ces jeux sont préparés soit à l'avance par l'équipe d'animation soit par les enfants CM1 ou CM2 avec l'aide d'un animateur et la validation de celui-ci.

Les échanges inter-ALP

Ces échanges donnent aux enfants la possibilité de rencontrer d'autres enfants, de découvrir un autre environnement de favoriser les relations et donc la socialisation.

Les échanges organisés sont pour la plupart basés sur des rencontres sportives (tournois de Basket, de tennis de table, de hockey, de badminton etc.), sur des jeux de sociétés (loup garou) ou des grands jeux en fonction des envies des enfants. C'est pour les enfants comme pour les animateurs l'occasion de se rencontrer et de partager un repas.

La mise en place d'activités créées par et pour les enfants

Pour responsabiliser les enfants notamment les cm2, un atelier est prévu pour qu'ils créent eux même des jeux, basés sur la coopération. Après s'être mis d'accord, ils présenteront leur projet à l'animateur référent qui les aiguillera.

Ce jeu sera ensuite proposé et géré par les enfants qui sont à l'initiative de ce projet aux autres enfants de la structure.

De plus, il est proposé quotidiennement à chacun

- des activités manuelles : création de fresque, de jeux, bricolage divers...
- des activités calmes : jeux de société, lecture, jeu de montage (lego, kapla etc.).
- des activités extérieures : balade découverte, jeux collectifs, jeux sportifs (avant chaque activité les règles sont exposées aux enfants).

E. RELATIONS au sein de l'ALP

I. Entre enfants et membres de l'équipe d'animation

En début d'année, les règles de vies sont élaborées en concertation avec les enfants. Ils ont également la possibilité d'exprimer leurs envies et de choisir les activités.

Pour parvenir à cet objectif certains outils sont mis en place et à la disposition des enfants :

- temps de parole
- bilan avec les enfants en fin d'activité
- affichage des activités
- inscription libre pour lire le menu et ramasser le pain
- ...

De manière générale, les équipes d'animation se doivent de mettre en place un fort degré de concertation avec les enfants s'adaptant ainsi à leurs capacités et habitudes d'expression afin de les accompagner dans une démarche de réflexion critique et d'être en capacité d'exprimer leurs opinions.

II. Entre équipe et famille

Les animateurs doivent sans cessent tenir compte de l'avis des parents, l'animateur a la responsabilité de rassurer les parents, de se montrer digne de confiance en toutes circonstances. En étant présent quotidiennement sur les structures, le référent entretient un dialogue régulier avec les familles. Nous participons sur demande au conseil d'école et répondons aux questions des parents posées préalablement à l'ordre du jour. Enfin en cas de nécessité, le référent et ou le coordonnateur peut entrer directement en contact avec les familles pour les informer d'un comportement susceptible de mettre en danger la sécurité d'un enfant ou du groupe.

III. Entre membres de l'équipe

En début d'année, la réunion de préparation a lieu avec la totalité des équipes d'animation. Ce rassemblement est organisé en grand groupe pour que les animateurs se connaissent et pour maintenir une cohérence. Après les présentations de chacun une explication est faite sur les objectifs principaux qui sont non négociables. Des réunions mensuelles sont organisées pour faire des bilans au niveau de l'équipe d'animation et des enfants. Chaque jour, en fin de service et de façon informelle un bilan a lieu. Pour l'équipe d'animation des fiches d'activité sont mises à disposition avec les objectifs, les moyens et les évaluations des objectifs à définir (cela permet d'évaluer la pertinence des animations proposées). **Enfin, ces temps de réunions permettent de communiquer avec tous les membres de l'équipe et parfois d'apaiser certaines tensions ou désaccords rencontrés sur le terrain.**

En fonction des effectifs et des besoins, les animateurs sont amenés à travailler sur les trois ALP. Ces échanges permettent de connaître les autres équipes d'animation, de mettre à l'épreuve leur capacité d'adaptation et d'avoir un point de vue différent dans le but de maintenir une cohérence.

Un bilan individuel a lieu deux fois par an pour chaque membre de l'équipe d'animation avec le directeur. Il se fait de façon informelle ou à l'aide d'une grille d'évaluation pour ceux qui le souhaitent.

IV. Avec les différents acteurs de la vie scolaire

D'autre part, nous travaillons en collaboration avec les enseignants de manière formelle ou informelle en fonction des situations. De manière générale cette collaboration touche la cohérence et le vivre ensemble et se déroule dans un contexte de simple bon sens. De plus un travail de partenariat a été initié l'année précédente autour d'atelier menés par les animateurs dans le temps scolaire. En fonction de l'implication des enseignants, il sera souhaitable de développer cette dynamique notamment dans les domaines sport/santé et E.E.D.D. comme cela fut le cas. Nous participons également aux équipes éducatives qui concernent les enfants que nous accueillons à l'ALP. L'élaboration des PAI pour les enfants ayant des besoins spécifiques se fait en même temps pour l'école que pour l'ALP.

F. BILAN ET EVALUATION DU PROJET

L'application et l'évolution du projet fait l'objet de plusieurs types de réunions. Celles-ci permettront de dresser un bilan régulier de l'action menée et de la réajuster si besoin.

Les différentes réunions :

- réunions d'organisation : rappel des activités, répartitions des appels des classes, information à faire passer, constatation des présences et des absences. Ces réunions se tiennent tous les jours en période scolaire 5 min avant le service.
- réunions d'évaluation : évaluation des activités (points + et -, nombre d'enfants, activité faite etc.), les problèmes rencontrés pendant le temps ALP (avec adultes, enfants, matériels etc.)
- réunions de préparation : deux réunions mensuelles ont lieu sur chaque groupe scolaire avec les équipes d'animations. Ces temps permettent d'avoir une vision reculée et de faire un bilan sur : les enfants leurs besoins et leurs attentes, les améliorations à proposer, l'élaboration ou la pérennisation de projets d'activités (préparation des activités, mise en place de projet).

D'autre part les référents sont conviés par le coordonnateur une fois par mois pour coordonner l'action des trois ALP comme un seul et même service. Chaque trimestre une réunion bilan est organisée par le coordonnateur afin de faire un diagnostic.

Régulièrement, le coordonnateur sera présent sur les structures pour apprécier, comparer et améliorer le fonctionnement.

Tout au long du présent projet pédagogique, dans la description des objectifs opérationnels, des critères d'évaluation ont été formulés de manière explicite. Il conviendra aux équipes de s'appuyer sur ces critères afin d'évaluer les actions menées. Toutefois ces critères ne sont pas restrictifs et leur liste non exhaustive. Ainsi liberté est donnée aux équipes de formuler aussi des critères spécifiques en lien avec la réalité environnementale de chaque site. Au cours des réunions mensuelles, un travail sera donc mené autour de tous ces critères afin d'en mesurer la cohérence et garantir ainsi la mise en œuvre du projet pédagogique.

Joffrey MARTINEAU
Coordonnateur de l'ALP